



REPUBLIQUE FRANCAISE

Syndicat des Communes du Littoral Varois

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS
DU 12 AOUT 2019
COMMUNE DU LAVANDOU

L'an deux mille dix-neuf et le douze Août à dix-huit heures, les membres du Syndicat des Communes du Littoral Varois se sont réunis au LAVANDOU, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 avril 2019 par Monsieur le Président, conformément à l'article L.2121-12, 3^{ème} alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est présidée par Monsieur Gil BERNARDI, Président du Syndicat des Communes du Littoral Varois.

COMMUNES PRESENTES (21) : Commune de BANDOL – Commune de BORMES LES MIMOSAS - Commune de CAVAILLAIRE SUR MER - Commune de FREJUS – Commune de GRIMAUD - Commune de HYERES LES PALMIERS – Commune de LA CROIX-VALMER – Commune de LA LONDE LES MAURES - Commune de LA SEYNE SUR MER – Commune du CASTELLET – Commune du LAVANDOU – Commune du PRADET – Commune du RAYOL-CANADEL - Commune de ROQUEBRUNE SUR ARGENS – Commune de SAINT-MANDRIER – Commune de SAINT-TROPEZ – Commune de SAINT-CYR SUR MER – Commune de SAINTE MAXIME – Commune de SANARY SUR MER – Commune de TOULON - Commune de LA VALETTE DU VAR.

COMMUNES ABSENTES (7) : Commune de CARQUERANNE – Commune de COLLOBRIERES – Commune de GASSIN – Commune de LA GARDE – Commune de RAMATUELLE - Commune de SAINT RAPHAEL – Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES.

INVITES PRESENTS :

ASSEMBLEE NATIONALE

Mme Sereine MAUBORGNE, députée de la 4^{ème} circonscription du Var

PREFECTURE DU VAR

M. Jean-Luc VIDELAINE – M. le Préfet du Var.

M. Serge JACOB – Secrétaire Général de la Préfecture du Var

PREFECTURE MARITIME DE LA MEDITERRANEE

M. Stéphane PERON – Administrateur en chef des Affaires Maritimes.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU VAR

M. David BARJON – Directeur de la DDTM du Var.

MINISTERE DES ARMEES

Mme Corinne LOCHET – Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (S.H.O.M.)

PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Mme Florence VERDIER – Directrice Adjointe du Parc National de Port-Cros

AGENCE REGIONALE DE LA SANTE

Mme Caroline VARAY – Technicien sanitaire

SECRETARE DE SEANCE : Madame Viviane TIAR, Commune du PRADET.

Syndicat des Communes du Littoral Varois

Siège : Hôtel de Ville – 83980 Le Lavandou

Tel: 04 94 05 15 71 – secretariat.maire@le-lavandou.fr – www.sclv.fr

PHOTO DE GROUPE



INTERVENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

"Je tiens à remercier Monsieur le Préfet, Madame la députée, Monsieur le secrétaire Général de la Préfecture du Var et l'ensemble des services Préfectoraux pour leur présence à l'Assemblée Générale annuelle du SCLV dont le nombre de représentants témoigne de la vitalité et de l'importance de ses travaux.

Cette assistance démontre l'intérêt que l'Etat porte aux nombreuses problématiques littorales et à leur évolution, tant dans le cadre réglementaire que pour la difficile conciliation de la protection et la mise en valeur de la frange côtière – Objet du SCLV depuis sa création.

Depuis un an, nos travaux ont porté sur la pollution marine, avec les effets de l'abordage survenu dans le Golfe de Gênes entre l'ULYSSE et le VIRGINIA, sur la lancinante problématique des concessions de plage – dont RAMATUELLE a démontré qu'il était possible, avec beaucoup d'ardeur, d'adapter le tourisme balnéaire y compris dans le cadre le plus contraignant. Nous nous sommes attelés à aborder le sujet des submersions marines – Problématique au combien complexe – où chaque commune a pu coconstruire avec l'Etat ; et nous avons également traité la question des mouillages organisés, avec l'aide de la Préfecture Maritime, afin de remédier à l'arrachage des positions- Jusqu'à la signature par certaines communes, de l'engagement pour une plage sans déchet plastique. Et encore, la procédure à adopter lors de l'échouage des mammifères marins et la qualité des eaux de baignade.

Autant de sujets passionnants, que chaque commune concernée va, à présent, aborder directement avec les représentants de l'Etat, que je remercie pour leur écoute et l'excellent climat d'échanges entretenu tant avec le SCLV qu'individuellement au travers des Communauté de Communes".

LA VISION DE L'ETAT PAR M. LE PREFET

Un point sur la pollution pétrolière du 7 octobre 2018 suite à la collision entre un porte-conteneurs Chypriote CSL VIRGINIA et un navire roulier Tunisien (ULYSSE) au large du Cap-Corse : cette pollution par hydrocarbures n'est plus qu'un mauvais souvenir précise M. le Préfet.

La sécurité des plages au sens large : maintien des 34 CRS pour la saison 2019. Un dispositif stabilisé pour les 5 communes concernées.

L'état sanitaire des plages du littoral Varois est excellent.

Un point sur les noyades en mer dans le VAR (Département qui compte le plus de noyades selon l'enquête NOYADES menée par Santé Publique France) : réunion prévue par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de TOULON le 11 octobre prochain. C'est un sujet complexe qui mérite réflexion pour améliorer la gestion

des accidents. Au programme : exposition des chiffres nationaux et statistiques, atelier de prévention des baignades, présentation du système de surveillance par les CRS et les pistes de réflexion afin d'améliorer et faire évoluer le système de protection.

La submersion marine : les échanges avec les communes doivent rester constants. Les services Préfectoraux doivent fédérer ce nouveau dispositif au sein des communes du littoral Varois. La Finalisation du PAC est prévue pour octobre 2019.

TOUR D'HORIZON DES QUESTIONS LITTORALES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

SUJET PROPOSE PAR LA COMMUNE DE RAMATUELLE : EVOLUTION DE L'ARTICLE R.2124-16 DU CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES. Les dispositions arrêtées au niveau national et de façon uniforme peuvent être inadaptées aux caractéristiques géographiques de telle ou telle plage et de telle ou telle région. Possibilité de faire varier entre 20% et 30% la proportion de plage aménageable en tenant compte des variations du trait de côte.

Madame la Députée promet d'être attentive à cette question.

Intervention de Monsieur le Président : "Le SCLV et l'ANEL n'ont pas réussi à assouplir le décret plage. A chaque fois qu'un Ministre s'est emparé du dossier, il n'a pu aller au bout de la démarche".

Intervention de M. Vincent MORISSE – Commune de SAINTE MAXIME : les DSP et les mises en concurrence sont bien souvent attaquées par des associations et les recours sont parfois abusifs. Ces actions en justice présentent un risque juridique pour les communes.

SUPPRESSION DANS LES COMMUNES LITTORALES DES HAMEAUX NOUVEAUX intégrés à l'environnement par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dans la plupart des villages de Provence. Il serait d'intérêt général que le représentant de l'Etat dans le département informe le gouvernement de cette situation, de façon à ce que l'erreur puisse être corrigée.

LE PAC ALEA SUBMERSION MARINE s'applique à l'ensemble des zones basses littorales sur le territoire des 27 communes du littoral varois qui sont exposées aux érosions et aux submersions marines. Les dispositions réglementaires du PAC ont été abordées par le syndicat, et individuellement par chaque commune, à l'occasion de plusieurs réunions. Son application doit être adaptée à l'ensemble des communes du littoral varois et sera mis à la disposition de toutes les collectivités avant la signature de M. le Préfet.

Intervention de M. Laurent JEROME – Commune de TOULON : "dans les principes généraux, il est indiqué que pour une parcelle donnée, ce sont les principes de constructibilité de la classe d'aléa la plus élevée qui s'appliquent à l'ensemble du projet. Doit-on considérer au regard des dispositions générales que c'est l'aléa fort qui s'applique ?".

Les communes de LA SEYNE SUR MER et de HYERES sont impactées lourdement par le PAC. A ce sujet, Madame LEGUEN rappelle aux services préfectoraux qu'une réunion se tiendra en Mairie de LA SEYNE SUR MER le mardi 13 août 2019.

Intervention de M. David BARJON, Directeur de la DDTM du Var : plusieurs points vont évoluer suite aux observations des communes. Le rôle du PAC est de protéger les communes, tout comme les PPRIF & PPRI.

- Supprimer la mention parcelle aléa le plus fort et nouvelles règles de constructibilité dans les aléas.
- Simplifier au maximum la gestion des dossiers déposés par les communes (comme HYERES et SAINT TROPEZ : les parkings construits sur terrains naturels seront autorisés dès lors qu'ils puissent être évacués lors de l'alerte "submersion marine").
- Gommer les effets de pixel.
- Prendre en compte des études particulières faites par les collectivités.
- Simplifier le dispositif en s'adaptant à la réalité du terrain ...(souhait de M. le Préfet du Var).
- Prendre en compte le GIEC CLIMAT dans l'élaboration du PAC : ecologique-solidaire.gouv.fr/comprendre-giec

- S'assurer que le porter à connaissance du risque incendie de forêt couvrira le territoire départemental dans les deux ans. L'obligation aux communes de prendre en compte le risque incendie de forêts dans l'urbanisme.

M. le Président précise que la prise en compte du risque submersion dans les PLU permet d'abriter la commune contre les risques indemnitaires, suivant la théorie de la connaissance acquise.

L'ORGANISATION DES MOUILLAGES : ZMEL, coffres d'amarrage ... à PORT-CROS et au RAYOL-CANADEL.

La préservation de la posidonie reste une priorité pour les élus précise Monsieur le Président.

LE RAYOL CANADEL est une commune exemplaire : enlèvement de 210 corps morts et dépollution des fonds marins en deux mois. Installation d'une zone de mouillage réglementaire avec ancrage à vis (RAYOL 50, CANADEL 70) avec location à la demande en régie municipale et création d'un ponton avant la fin de l'année 2019.

Intervention de Mme Florence VERDIER, Directrice Adjointe du Parc National de Port-Cros : la Métropole Toulon Provence Méditerranée prévoit, sur l'île du Levant, île située à l'extrémité Est des îles d'HYERES, de réaliser des travaux de mise en sécurité du port de l'AYGUADE, ainsi que d'entreprendre le domaine portuaire pour la création d'une zone de mouillages réglementés devant le port.

Ce sont des projets pilotés par la Région précise M. François DE CANSON, Président du CRT SUD.

Pour rappel, la posidonie est un trésor contre l'érosion : les herbiers atténuent la houle et contribuent à maintenir le trait de côte des plages. L'herbier, qu'il soit "vivant ou mort", est protégé : afbiodiversite.fr/fr/actualites/pour-la-protection-des-herbiers-de-posidonie.

QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE : un exemple de laboratoire d'analyse porté par la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez.

Intervention de M. Vincent MORISSE, Président de la CC du Golfe de Saint Tropez : Le laboratoire fonctionne depuis le 1^{er} juin 2019. L'objectif étant d'être plus réactif, en ayant des résultats plus rapidement : jusqu'alors, il fallait 24 voire 48 heures pour avoir des résultats fiables. Désormais, il faut quelques heures seulement pour avoir des retours d'analyses en période de crise.

Intervention de Mme Caroline VARAY, Technicien ARS : Le contrôle sanitaire des eaux de baignade demeure une préoccupation constante du ministère chargé de la santé. Ce ministère élabore la réglementation dans ce domaine sur la base de directives européennes. La qualité des eaux de baignade est déterminée sur la base de résultats d'analyses sur des échantillons prélevés en un point de surveillance défini par l'ARS et le gestionnaire. Ce ou ces points de prélèvement(s) toujours identique(s) est (sont) défini(s) dans la zone de fréquentation maximale des baigneurs.

Monsieur le Président remercie chaleureusement Madame Caroline VARAY pour ses précieux conseils et son implication auprès des communes du littoral Varois.

APPLICATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR UNE PLAGE SANS DECHET PLASTIQUE

Le Ministère de la transition écologique et solidaire propose aux communes du littoral engagées dans cette démarche de signer cette charte. Elle compte 3 domaines d'actions (sensibilisation, prévention des déchets/ tri-collecte et nettoyage des plages) et 15 gestes concrets pour réduire les déchets plastiques au quotidien.

Pour les communes intéressées, la charte peut vous être communiquée par mail sur simple demande : secretariat.maire@le-lavandou.fr. Mme Raphaëlle LEGUEN rappelle aux communes présentes qu'il suffit de respecter au minimum cinq engagements pour signer cette charte.

Madame Brune POIRSON, secrétaire d'Etat à la transition écologique, s'est rendue lundi 5 août à LA SEYNE SUR MER afin de signer la charte d'engagement "une plage sans déchet plastique", pour des communes littorales éco-exemplaires.

Plusieurs villes ont manifesté leur souhait de signer la charte cet été tout comme la commune du LAVANDOU. A ce titre, Monsieur le Président précise qu'il n'a pas répondu favorablement à l'engagement n°10 qui prévoit le remplacement des ballons et jeux pour bébés (seaux, râteaux...). (Se référer à l'article VAR MATIN du 13 août

2019). Cependant, la majorité des préconisations sont déjà en place, et depuis fort longtemps, dans la plupart des stations balnéaires Varoises.

Monsieur François DE CANSON confirme que la lutte contre le zéro plastique existe depuis des années.

L'interdiction de fumer sur les plages : la commune du PRADET l'a interdit sur ses plages. Ce sujet sera débattu lors d'un prochain SCLV.

SECURITE DES BAINADES : PLAN CANICULE ET GESTION DES ACCIDENTS.

La prévention des noyades en mer ou dans les piscines privées et collectives est une priorité nationale rappelle Monsieur le Préfet. Il existe une réglementation en vigueur concernant les baignades aménagées, ouvertes au public et d'accès gratuits.

Retrouvez les conseils pratiques sur : preventionete.sports.gouv.fr ou <https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>

Monsieur le Préfet rappelle que le nombre de noyades en mer est en baisse mais les services préfectoraux restent vigilants. Une réunion sera organisée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale le 11 octobre 2019. La commune qui accueillera l'événement n'a pas été encore définie.

Monsieur PERON, Administrateur en chef des Affaires Maritimes, informe les communes des dangers du jet ski et notamment de la chute en mer et à pleine vitesse du passager arrière. Il recommande aux femmes de porter des shorty en néoprène pour éviter les accidents corporels tels que les hémorragies sévères et les lésions gravissimes. La préfecture maritime indique que les loueurs et les fabricants vont être sensibilisés. (se référer à l'article de presse de VAR MATIN du 24 juillet 2019).

PREPARATION DES JOURNEES NATIONALES D'ETUDES DE L'ANEL A BORDEAUX (DU 23 AU 25 OCTOBRE 2019).

Monsieur le Président invite les communes intéressées à s'inscrire auprès du secrétariat du SCLV (secretariat.maire@le-lavandou.fr) avant le lundi 16 septembre 2019.

ECHOUAGE DES MAMMIFERES MARINS.

Rappel des procédures à tenir en cas d'échouage de mammifères marins.

Les contacts utiles

Pour les requins - M. ZIANI : 06.50.41.38.47

Pour les tortues - M. Jacques SACCHI : 06.64.79.54.23 / Mme Sidonie CATTEAU : 06.16.86.26.86

Pour les dauphins / Baleines - Jean-Baptiste : 06.24.47.51.55

QUESTIONS DIVERSES.

La flexibilité du décret plage de 2006 avec la possibilité offerte aux communes de transférer les % de taux d'occupation restants. Cette question a été débattue lors d'un précédent SCLV.

La question des ports qui s'ensablent (Communes de HYERES LES PALMIERS et de LA LONDE LES MAURES) de plus en plus. Quels sont les travaux autorisés par les services Préfectoraux pour y remédier ? La DDTM promet des réponses rapides.

LA REVUE DE PRESSE DU 14 AOUT 2019 : "LE LAVANDOU - UNE JOURNEE NATIONALE DE LA SECURITE DES BAINADES DANS LE VAR"

A retrouver en ANNEXE 1 du présent compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le Président du SCLV

M. Gil BERNARDI





LE LAVANDOU

Une journée nationale de la sécurité des baignades dans le Var

Les élus du littoral varois se sont réunis lundi soir pour la traditionnelle réunion de leur syndicat. Au menu, les dossiers en cours et l'annonce d'une journée de prévention contre les noyades, à venir

Les représentants des 28 communes adhérentes au Syndicat des communes du littoral varois (SCLV) se sont réunis lundi soir en mairie du Lavandou pour leur traditionnelle réunion annuelle. Une réunion tenue en présence du président du syndicat, Gil Bernardi, du préfet du Var, Jean-Luc Videlaïne, des équipes de la Direction départementale des territoires et de la mer du Var, (DDTM) et de la députée de la 4^e circonscription, Sereine Mauborgne.

Objectif : évoquer les sujets préoccupants qui touchent leur territoire respectif et l'ensemble du littoral. Avec en tête de liste la question de la sécurité des baignades.

Journée "prévention noyades" en octobre

Alors que le Var est le département qui compte le plus de noyades selon l'enquête NOYADES menée par Santé publique France⁽¹⁾, le département a décidé d'organiser une journée nationale sur la prévention et la sécurité des baignades. Une journée en « cours de préparation en collaboration avec le SDIS », révèlent les services de la préfecture, et qui devrait se dérouler le 11 octobre. Une grande première. « La commune qui accueillera l'événement n'a pas encore été définie, précise le préfet. Le thème a une pertinence certaine dans le Var. C'est un sujet complexe qui mérite réflexion pour améliorer la

gestion de ces accidents. Nous espérons que la ministre des sports Roxana Maracineanu y participera », ajoute Jean-Luc Videlaïne. Au programme : exposition des chiffres nationaux et statistiques, atelier de prévention des baignades, présentation du système de surveillance par les CRS et les pistes de réflexion afin d'améliorer et évoluer le système de protection.

Mise à jour du « porter à connaissance » sur les risques littoraux

Au chapitre de la subversion marine, sujet classique évoqué quasiment à chaque réunion, le maire du Lavandou, Gil Bernardi, souligne les évolutions sur ce thème.

« Je crois que nous avons franchi un cap en matière de sécurité des usagers. Nous sommes dans une prise en compte totale du risque de subversion marine, puisque toutes les communes, en collaboration avec l'État, agissent à leur échelle ».

Si le président du syndicat se réjouit, des modifications restent à apporter, comme l'expliquent les services de la DDTM. « Des points vont évoluer suite aux observations qui ont été faites. Il y avait dans le porter à connaissance en cours, un article qui indiquait que sur une parcelle, nous prenions l'aléa le plus fort ». Un point qui pouvait poser problème sur les grandes parcelles, dans la mesure où il était possible d'avoir un



Le préfet du Var, Jean-Luc Videlaïne, a profité de la réunion pour annoncer la préparation d'une journée nationale de prévention aux baignades. Elle devrait se dérouler en octobre. (Photo S. A.)

aléa faible à certains endroits et un aléa moyen ou fort sur d'autres. « Nous proposons ainsi de supprimer cette mention, ce qui signifie que sur une même parcelle avec plusieurs aléas, sur les règles de constructibilité, il faudra se référer à la partie du terrain où il y a le moins d'aléas ». L'idée est de simplifier au maximum l'instruction des dossiers en s'adaptant à la réalité du terrain.

Autre changement apporté sur un point concernant certaines communes du littoral, comme Hyères ou Saint-Tropez : les parkings construits sur terrains naturels. « Désormais, ce que l'on propose, uniquement pour les parkings publics, c'est de les autoriser dès lors qu'ils peuvent être évacués lors d'alerte "subversion marine" ». Le porter à connaissance, mis à jour,

sera mis à disposition de toutes les communes, avant signature du préfet.

Si la réunion a laissé place à des échanges animés – mais peu houleux –, un sujet est resté loin des polémiques cette année. Habituellement au centre des discussions, le décret plage n'a fait aucune vague. Pour cette fois. De quoi réjouir le maire du Lavandou. « C'est la première fois qu'aucune commune n'a de remarque ou remontrance à faire sur ce sujet. Il semble que les choses se soient tassées, et c'est plutôt bien », a-t-il lancé en guise de conclusion sur une note positive, de cette séance.

SARAH ABOUTAQI
saboutaqi@nicematin.fr

1. Selon cette enquête, on recense 143 noyades en 2018, dont 24 décès sur le département.

Zéro déchets plastiques sur le littoral ?

Alors que la charte « plage sans déchets plastiques » a été présentée il y a quelques jours dans le Var et approuvée par Le Lavandou (notre édition du 13 août), Gil Bernardi en a profité pour féliciter les communes qui œuvrent « déjà depuis longtemps en ce sens » et appelle l'ensemble des villes du littoral à y adhérer.

« Nous sommes très en avance sur les autres communes, qu'elles soient du littoral ou pas. L'objectif est clairement zéro plastique sur le secteur et nous menons un travail de fond depuis des années ». Et François de Canson d'ajouter, avec un brin d'humour : « Nous n'avons pas attendu le résultat des élections européennes pour aller acheter de la peinture verte... Nous travaillons sur le cap zéro déchet plastique en 2030 à la Région depuis le début du mandat et les résultats sont encourageants ».

